

## CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2021

### PROCES VERBAL

L'an deux mille vingt et un, le seize du mois de décembre à 20 h, le conseil municipal de la commune de Vieillevigne dûment convoqué le 10 décembre 2021 s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Nelly SORIN, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 27

PRESENTS : Nelly SORIN, Daniel BONNET, Nelly BACHELIER, Christian JABIER, Catherine BROCHARD, Alain BOUCHER, Marie-Françoise VALIN, Vincent DE VAUCRESSION, Sophie PACÉ, Vincent AIRIAU, Julien LESCASSE, Myriam VERDIÉ, Agnès MARTIN-HERBOUILLER, Vanessa BROCHARD, Damien MÉCHINEAU, Nicolas GILLIER, Bruno JAUNET, Morgane BONNET, André LEBRETON, Joël PHÉLIPPON, Sylvain MOULET

ABSENTS ET EXCUSES : Martial RICHARD donne pouvoir à Damien MÉCHINEAU – Catherine MORCEL donne pouvoir à Vincent DE VAUCRESSION – Solène MOUILLARD donne pouvoir à Vanessa BROCHARD – Adrien REMAUD donne pouvoir à Nelly BACHELIER – Marie-Reine LANGLOIS donne pouvoir à André LEBRETON – Évelyne RAULET donne pouvoir à Christian JABIER

Madame le MAIRE constate que le quorum est atteint et donne lecture aux pouvoirs.

Vincent AIRIAU est désigné secrétaire de séance.

Madame le MAIRE demande s'il y a des observations sur le PV du 18 novembre 2021.

Christian JABIER transmet une observation de la part d'Evelyne RAULET : Il est noté pour le point tarifs 2022 locations de salles : « Evelyne RAULET demande des précisions sur les chiffres inscrits au tableau car elle a retrouvé des incohérences sans incidence sur le résultat mais qui ne sont pas exactement les mêmes que sur le site ». Madame RAULET demande la rectification de ses dires. Elle a fait remarquer que les tarifs mentionnés en page 3 portaient à confusion du fait des têtes des colonnes qui n'ont pas été modifiées. Or on lit tarifs 2020 et tarifs 2021 au lieu de tarifs 2021 et tarifs 2022. Du coup les montant indiqués ne correspondent pas aux bonnes années.

Le PV de séance du 18 novembre 2021 est adopté à l'unanimité.

Madame le MAIRE passe à l'examen des points inscrits à l'ordre du jour.

#### **1 - Services - Redevances et taxes 2022**

Madame le MAIRE présente les tarifs proposés par les différentes commissions.

Madame le MAIRE précise que depuis l'année dernière les tarifs pour les commerçants non sédentaires les mercredis et les samedis sont alignés.

Madame le MAIRE dit que pour les tarifs des concessions du cimetière, la Commission propose un maintien. Elle rappelle que ces tarifs avaient été déterminés en fonction des coûts réels pour la commune, et étaient à l'époque plus élevés que dans les communes environnantes. Depuis cet écart s'est réduit.

Madame le MAIRE dit que le maintien du tarif est également proposé pour le forfait dépôts sauvages.

Christian JABIER intervient au nom d'Evelyne RAULET qui dit souhaiter que ce forfait soit augmenté, afin de faire prendre conscience aux habitants des conséquences néfastes de leur attitude. Elle rappelle les montants des amendes fixés par le Code pénal et le Code de l'environnement.

Christian JABIER dit qu'avec Sophie PACE et Alain BOUCHER ils ont beaucoup agi sur le dossier, en fouillant les sacs ramassés pour essayer de trouver l'identité des propriétaires des déchets. Des titres de facturation ont ensuite été émis. Ces actions ont aussi un but pédagogique.

Sophie PACE précise que les dépôts sauvages peuvent recouvrir des situations diverses, du gros dépôts de déchets sur un champ jusqu'au sac jaune abandonné sur la voirie.

Sophie PACE indique que sur les dépôts sauvages, il a été considéré qu'augmenter le forfait n'allait pas augmenter son efficacité, étant donné que le montant est déjà dissuasif. La stratégie a été de multiplier les actions d'information et sensibilisation, ainsi que les actions punitives avec facturation du forfait.

André LEBRETON demande si entasser les ordures sur une propriété privée est également interdit.

Daniel BONNET lui répond que oui.

Sophie PACE dit que les élus sont allés toquer à beaucoup de portes, et qu'ils ont été vus.

Myriam VERDIER dit que ça fait prendre conscience aux auteurs de dépôts sauvages qu'ils peuvent être identifiés.

Sophie PACE dit que la possibilité d'avoir des agents assermentés pour faire les recherches est en train d'être vue avec la Communauté d'Agglomération.

Madame le MAIRE dit que la commune de Vieillevigne, avec la mise en place de ce forfait de ramassage, s'est dotée d'un outil efficace et dont l'activation est relativement simple, contrairement aux amendes figurant dans les codes dont la procédure d'application est assez lourde. En outre, le produit du forfait de ramassage revient directement à la commune, tandis que le produit des amendes va au Trésor Public.

Le fait d'appliquer ce forfait a permis de rencontrer les auteurs de dépôts sauvages, expliquer la démarche, conduire une action pédagogique et de prévention.

André LEBRETON demande si ce n'est pas à l'Agglomération de le faire.

Madame le MAIRE explique que les dépôts sauvages son responsabilité de la commune au titre de la police du maire.

Sophie PACE dit qu'une augmentation du coût de ramassage des déchets pourrait accroître les dépôts sauvages.

Nicolas GILLIER demande si les déchets sont rendus aux auteurs identifiés.

Sophie PACE dit qu'ils essaient de ne pas trop mettre les mains dedans, en réduisant les manipulations.

Madame le MAIRE poursuit l'examen des tarifs avec la Bibliothèque.

Catherine BROCHARD dit que la Commission propose un maintien des tarifs.

Question adoptée à l'UNANIMITE

## **2- Autorisation des dépenses d'investissement Budget principal 2022**

Madame le MAIRE explique que cette délibération est adoptée tous les ans avant le vote du Budget en mars, pour permettre des dépenses d'investissement au cours du premier trimestre.

L'autorisation ne peut pas dépasser 25% du montant des investissements de l'année précédente.

Madame le MAIRE présente le montant des investissements de 2021 et rappelle qu'il n'est pas possible de voter une ligne globale mais par programme. Elle indique que l'autorisation de crédits possibles est de 808 421 €, et que ce qui est mis dans cette délibération doit être obligatoirement repris dans le budget prévisionnel.

Madame le MAIRE présente un tableau avec les crédits proposés par programme.

André LEBRETON demande si la rénovation de la rue du Château d'eau/allée de la gare va se poursuivre.

Madame le MAIRE précise que oui car cette délibération ne concerne pas les reports de crédits.

Question adoptée à l'UNANIMITE

## **3- Convention financière AFAPAF 2022-2024**

Madame le MAIRE dit que sur la commune il y a un réseau important de chemins agricoles utilisés par les exploitants.

L'Association foncière de Vieilleville est l'une des dernières qui existent sur le département. Cette association a deux sources de revenus : la perception de la redevance de remembrement payée par les propriétaires fonciers, et une subvention de la commune. Il s'agit de lui donner les moyens d'entretenir les chemins agricoles. Ce sont les exploitants agricoles et une entreprise de travaux publics qui se chargent de l'entretien.

Madame le MAIRE explique qu'elle a reçu avec Daniel BONNET le bureau de l'association, à l'occasion de ce renouvellement de convention. Le Budget annuel prévu est de 30 000 € pour l'entretien et 2 000 € pour l'élagage, quand le propriétaire est absent ou impossibilité.

Madame le MAIRE souligne que Vieilleville ce sont 70 km de chemins ruraux et autant de ruisseaux. Le fait que les exploitants participent à leur entretien est un avantage pour la commune, si elle devait prendre ce travail directement à sa charge ce serait beaucoup plus cher.

Madame le MAIRE salue l'engagement des membres de l'association foncière et propose la signature d'une nouvelle convention de 3 ans avec une subvention de 32 000 € par an.

Daniel BONNET dit qu'il y a une équipe de nouveaux membres qui arrivent au bureau, ce qui est très positif.

Madame le MAIRE précise que le budget annuel total est de 87 000 € et que l'association présente tous les ans un bilan financier et d'activité à la mairie.

Question adoptée à l'UNANIMITE

## **4- Subvention exceptionnelle UNC-AFN**

Nelly BACHELIER dit qu'en 2018 les membres de l'UNC-AFN se sont rapprochés de la mairie pour organiser la commémoration du centenaire du 11 novembre 1918. La mairie a offert un drapeau du Soldat de France et organisé la création du Vallée de la Paix avec les enfants de la commune.

Nelly BACHELIER explique qu'il était prévu aussi de poursuivre avec la création d'un porte-drapeau junior. Ca n'a pas pu se faire en 2020 en raison de la crise sanitaire. Les porte-drapeau junior des deux écoles ont vu le jour en 2021. L'achat du drapeaux a bénéficié d'une subvention de la Région Pays de la Loire, et de la mairie qui finance le reste à charge.

Question adoptée à l'UNANIMITE

## **5- Présentation du PEDT (Projet Éducatif de Territoire)**

Christian JABIER dit que le Projet éducatif de territoire est une démarche qui permet de proposer à tous les enfants scolarisés sur la commune un parcours éducatif global. Les objectifs sont mobiliser l'ensemble des acteurs éducatifs, favoriser les échanges et renforcer les relations au sein de la communauté éducative.

Christian JABIER dit qu'il est satisfait du travail conjoint qui a été mené pour l'élaboration du PEDT, construit avec l'ensemble des partenaires éducatifs : les équipes enseignantes et les parents des deux écoles, le Centre de Loisirs, l'Espace Jeunes, la Commission Affaires scolaires, les services municipaux.

Christian JABIER rappelle les actions retenues. Il précise que les Journées Inter-Ecoles sont prévues le 30 juin et le 1<sup>er</sup> juillet. Le Conseil municipal des Enfants devrait démarrer à la rentrée, et le Parcours citoyen est déjà en cours.

Madame le MAIRE dit qu'au-delà de l'obligation réglementaire pour les financeurs CAF et Agglomération, le PEDT est une opportunité. Les réunions de travail avec tous les partenaires ont été très riches, nous avons phosphoré et nous sommes arrivés à un document inscrivant une démarche globale, pour permettre aux enfants de bien grandir. La démarche est aussi importante que les actions.

André LEBRETON demande si le CME est une demande des parents ou des enfants.

Christian JABIER explique qu'il y a déjà eu un Conseil municipal des enfants par le passé. Il s'est arrêté car le lien entre les écoles et le CME ne se faisait pas. Pour le relancer aujourd'hui, une charte sera rédigée pour éviter que les actions ne s'essouffent, que les participants soient acteurs de la démarche.

Marie-Françoise VALIN dit que la charte d'origine concernait seulement les conseillers jeunes. Désormais, l'école et la communauté éducative y seront associées.

Madame le MAIRE dit que des enseignants et des parents lui ont fait part de leur souhait et leur envie de voir exister un Conseil municipal des enfants.

Question adoptée à l'UNANIMITE

## **6- Tarif et convention d'utilisation du parc sécurisé deux roues**

Damien MECHINEAU présente la délibération en absence de Catherine MORCEL.

Damien MECHINEAU rappelle que le Conseil a déjà délibéré sur la création de ce parc sécurisé pour les deux roues, et qu'une subvention de 4 208,10 € a été reçue du programme Alveole du Ministère de la Transition Ecologique.

Damien MECHINEAU dit que le projet a été travaillé par un groupe de travail mixte des Commissions Transport-Mobilité et Bâtiments. Ce parc proposera un stationnement sécurisé pour les deux roues et un casier pour ranger l'équipement (casques). Il reste à finaliser la sécurisation de l'accès, l'installation de casiers et l'éclairage automatique. L'objectif est une mise en service au printemps.

L'accès est prévu par badge, un système qui pourra être élargi à d'autres bâtiments municipaux. Pour les casiers il est prévu une petite modification par rapport à ce qui a été vu en commission car le fournisseur conseille plutôt un système de cadenas fourni par l'utilisateur à la place d'une clé.

Damien MECHNEAU précise aussi que pour les badges il ne sera pas instauré un système de caution mais une facturation en cas de perte du badge, en suivant les préconisations de la Trésorière.

Damien MECHNEAU dit que pour commencer 9 casiers seront proposés. Le nombre pourra être augmenté en fonction de la demande. Également, les ancrages vélo pourront être augmentés si nécessaire, en fonction de l'utilisation.

Damien MECHNEAU indique que la commission Transport-Mobilité avait identifié l'ancienne aire de lavage. Si un jour il y a une décision pour déplacer le parc les conventions appliquées seront les mêmes. La gestion des badges sera informatisée, en gardant trace des utilisations.

Madame le MAIRE dit qu'il s'agit d'un nouvel équipement proposé aux habitants, qui répond notamment au besoin des jeunes qui prennent le car de laisser leur « deux roues » pour la journée sur un site sécurisé.

Question adoptée à l'UNANIMITE

### **7- SYDELA – Convention de passage et de surplomb 21 allée de la Gare**

Damien MECHNEAU dit que le Sydela propose désormais systématiquement la signature d'une convention pour l'occupation du domaine. Il s'agit de câbles d'électricité enterrés.

Question adoptée à l'UNANIMITE

### **8- SYDELA – Convention de passage et de surplomb 49 route du Barbin**

Question adoptée à l'UNANIMITE

### **9- CSMA – rapport annuel 2020 qualité et prix du service Assainissement collectif**

Alain BOUCHER explique que les modes de gestion de l'assainissement sont différents selon les communes de l'Agglomération. Gorges, Clisson et Gétigné sont en régie et les autres en Délégation de service public. Dans les années à venir, en fonction des dates de fin des DSP, il y aura des décisions à prendre pour le mode de gestion à poursuivre.

Alain BOUCHER présente les chiffres du rapport pour la commune de Vieilleville.

Damien MECHNEAU précise qu'en 2020 et 2021 les boues ont dû être évacuées et séchées en raison du covid.

Alain BOUCHER dit que l'objectif est d'aller vers une harmonisation des tarifs entre toutes les communes membres à un horizon de 4 ans.

Alain BOUCHER présente les chiffres des volumes facturés.

Madame le MAIRE dit qu'il y a des communes avec des volumes facturés plus importants, car elles n'ont pratiquement pas d'assainissement non collectif, étant des communes très agglomérées.

André LEBRETON dit que le chiffre de valeur d'indice n'est pas très haut

Alain BOUCHER dit qu'il faut regarder le détail dans le rapport complet transmis avec la convocation.

Le Conseil municipal prend acte à l'unanimité de la présentation de ce rapport.

## **10 - CSMA - rapport qualité et prix du service Assainissement non collectif**

Madame le MAIRE rappelle que le SPANC est une compétence intercommunale depuis des années.

Alain BOUCHER présente les chiffres du service d'assainissement non collectif. Il indique que pour 2022 il a été voté une modification de la périodicité de contrôle. Il y a un gros travail pour recenser toutes les installations et pouvoir mettre à jour les contrôles.

Alain BOUCHER informe qu'en 2020 à Vieillevigne il a été réalisé 125 contrôles, pour 781 installations.

Madame le MAIRE dit qu'il y a un plan pluriannuel de contrôles établi tous les 6 ans. La commune a été concernée il y a 2 ou 3 ans. Elle précise que Vieillevigne est la commune qui a le plus grand nombre d'installations d'assainissement non collectif du fait des caractéristiques de son territoire.

Alain BOUCHER dit que les aides financières à la mise aux normes sont peu demandées, et qu'une communication sera faite auprès des habitants.

Madame le MAIRE dit qu'historiquement il y avait des aides du département car les travaux de mise en conformité sont onéreux et les ménages à faibles revenus ne pouvaient pas les assumer. L'Agglomération a maintenu les aides à hauteur de 25% du coût avec un plafond de coût de travaux de 10 000€. En 2020 deux installations ont été aidées à Vieillevigne.

Madame le MAIRE dit que la Commission a voté des montants de pénalité pour ceux qui refusent la mise aux normes. Cette recette pourrait venir abonder l'enveloppe des aides, mais ce ne serait pas prévu avant 2023.

Damien MECHINEAU précise que ces aides de l'Agglomération sont cumulables avec les aides de l'ANAH (Agence nationale d'amélioration de l'habitat).

Le Conseil municipal prend acte à l'unanimité de la présentation de ce rapport.

## **11- CSMA - rapport qualité et prix du service Eau potable**

Alain BOUCHER explique que la reprise de la gestion du service d'eau potable pour toutes les communes est en cours de finalisation. Boussay et Clisson étaient encore en 2020 hors Atlantic'eau. A partir du mois de juillet on devrait avoir les moyens techniques et financiers pour gérer le service sur l'ensemble des communs membres.

Alain BOUCHER présente les principaux chiffres du service pour 2020 et les travaux réalisés.

Madame le MAIRE explique que ce rapport peut sembler décalé car il ne concerne que Boussay et Clisson, les deux communes qui étaient encore hors Atlantic'eau en 2020, alors que les 14 autres le sont.

La Communauté d'Agglomération a délibéré pour décider de reprendre en gestion directe la distribution d'eau potable. Les échanges durent depuis des années, et sont difficiles. Il y a des échéances en termes de travaux et des enjeux financiers. Les conditions n'étaient pas prêtes au 1<sup>er</sup> janvier 2022, la prise de compétence effective a été reporté de 6 mois, en accord avec les Services de la Préfecture.

Le Conseil municipal prend acte à l'unanimité de la présentation de ce rapport.

## 12 - Tableau des effectifs

Madame le MAIRE dit que le Conseil municipal a déjà délibéré pour créer des postes, et qu'il convient maintenant de délibérer pour en supprimer.

Madame le MAIRE explique qu'il ne s'agit pas de supprimer des postes effectivement occupés par des agents, mais de supprimer des postes soit laissé vacants suite à l'évolution des carrières (avancement de grade), ou à des modifications du temps de travail.

Sophie PACE demande pourquoi le poste à la Halte Garderie à 100% est occupé à 89%

Madame le maire précise qu'il s'agit d'un poste à temps complet mais qui est occupé par un agent à temps partiel.

Question adoptée à l'UNANIMITE

## 13 - Décisions prises dans le cadre des délégations du Maire

Madame le MAIRE informe le Conseil des décisions prises au titre de ses délégations

Sylvain MOULET demande en quoi ça consiste l'étude de programmation urbaine.

Madame le MAIRE précise qu'il s'agit d'un Plan guide, le Conseil municipal a déjà délibéré sur ce dossier concernant les demandes de subvention.

## Information au Conseil municipal : Présentation du Plan communal de Sauvegarde

Madame le MAIRE présente le Plan communal de Sauvegarde au Conseil pour information

Madame le MAIRE précise que le DICRIM sera diffusé à tous les habitants de la commune avec le bulletin municipal de février 2022.

Christian JABIER salue le travail réalisé par les élus et les services municipaux, c'est un dossier qui a nécessité de nombreuses heures de travail.

Madame le MAIRE dit que l'ordre du jour de la séance est épuisé.

Madame le MAIRE déclare la séance terminée.

-----